



Fédération  
Syndicale  
Unitaire

Lyon, le 14 mai 2013

Section du  
Rhône

Monsieur le Directeur Académique,

L'année scolaire 2012-2013 devait, selon le premier ministre, le ministre de l'Education Nationale et plus localement la rectrice de notre académie, être l'année du dialogue social. Lors de votre arrivée dans notre département, votre première déclaration était axée sur votre attachement au paritarisme et au dialogue social.

Aujourd'hui nous ne pouvons que constater que ces bonnes intentions sont peu suivies d'effets. Les commissions paritaires doivent redevenir un lieu d'échanges et de débat. Afin de les préparer sérieusement, le SNUipp/FSU 69 a besoin que le règlement intérieur de la CAPD soit respecté et que vous nous fournissiez les documents en temps et en heure. Pourquoi, malgré nos demandes, n'avons nous pas reçu la liste des postes bloqués puis débloqués au mouvement ? Quelle contrainte ne vous a pas permis de nous envoyer la liste des congés de formation professionnelle 7 jours avant la CAPD ?

Pour autant, nous nous voulons constructifs et nous saluons ainsi le compromis trouvé lors de la dernière CAPD sur le déblocage des postes. Nous ne remettons pas en cause par ailleurs, comme vous avez pu le déclarer précédemment, le travail considérable de vos services, bien au contraire.

Ceci dit, les instances ne peuvent pas être uniquement des réunions d'informations de la part de l'administration que les élus paritaires se contenteraient de communiquer à la profession.

Nous nous sommes toujours positionnés pour l'établissement de règles départementales claires et équitables, et le respect strict de celles-ci, seule garantie d'une gestion transparente des personnels. Ces règles doivent être construites ensemble lors d'instances paritaires avec des critères explicites et compréhensibles. Comment sont attribués les moyens pour les plus de maîtres que de classes ? Où sont implantés les Emplois Avenir Professeur ? Quelles écoles se voient bloquer 1, 2 ou 3 postes au mouvement et pourquoi ? Que dire des commissions d'entretien pour les postes de directions totalement déchargées où aucune annonce de poste n'est parue, dispositif de recrutement que nous contestons comme vous le savez.

En conclusion, Monsieur le Directeur Académique, vous aurez toujours face à vous des représentants du SNUipp pleinement engagés dans leurs mandats de commissaires paritaires, ouverts à un dialogue constructif, dans l'intérêt de tous les personnels, mais exigeants sur les conditions d'un paritarisme efficace, respectueux des droits de tous et de chacun.